



Charleville-Mézières le Lundi 22 Novembre 2010

Bureau Départemental des Ardennes
48, rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières

Tel : 03-24-53-45-83 / 06-13-52-39-03
s2ard@reims.snes.edu

à Mme l'Inspectrice d'Académie des Ardennes

Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Inspection Académique des Ardennes
20, avenue François Mitterrand
08000 Charleville-Mézières

Objet : Rémunération des Heures de Vie de Classe

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Depuis leur mise en place, les Heures de Vie de Classe assurées par les professeurs principaux ne sont généralement pas rétribuées dans les établissements, au motif qu'elles seraient comprises dans le paiement de l'ISOE du professeur principal. Au regard de la réponse ci-jointe apportée au cours de l'année par le Ministre de l'Éducation Nationale à un député, nous vous demandons de faire en sorte que les collègues qui les assurent soient rémunérés.

Ces heures, rappelons-le, sont inscrites à l'emploi du temps des élèves et permettent de ne pas (trop) amputer l'enseignement disciplinaire pour des tâches liées à la fonction de professeur principal.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau du SNES Ardennes,
Madame FUSELIER Karine,
Secrétaire départementale